

MÉMOIRE SUR
LES ENJEUX ET LES IMPACTS DU BANNISSEMENT
DES SACS D'EMPLETTES À USAGE UNIQUE

THÈME :

Montréal 

Le carrefour du développement durable

Présenté par :
PIERRE G. DUBOIS
Conseiller principal-développement durable



TABLE DES MATIÈRES

Entrée en matière.....	page 2
But du mémoire.....	page 2
<u>LES FAITS</u>	
1-De quelle façon le bannissement des sacs de plastique améliorera-t-il la qualité de vie de nos concitoyens ?.....	page 3
2-Les sacs d’emplettes en plastique sont-ils vraiment une source de pollution ?.....	page 4
3-Quelle est la portion des sacs de plastique dans le flux des matières résiduelles à Montréal ?.....	page 4
4-Quelles alternatives seraient plus aptes à nous permettre d’atteindre nos buts ?.....	page 5
5-Quel serait l’impact économique pour les familles ?	page 6
6- Quel serait l’impact économique pour les travailleurs ?	page 7
7- Quel serait l’impact économique pour les commerces ?.....	page 7
8- Quel serait l’impact économique pour l’industrie ?.....	page 8
9- Est-ce que la disparition de ce genre de sacs de plastique aurait un impact social positif ou négatif sur la population ?.....	page 8
Recommandations – Pistes de Solutions.....	page 9
Conclusion.....	page 12

ENTRÉE EN MATIÈRE

L'industrie voit d'un bon œil l'ouverture de ces audiences publiques afin de discuter d'un sujet qui est parfois mal compris et très souvent plus complexe qu'on l'aurait cru.

En envisageant de bannir ou de réglementer les sacs de plastique au niveau du commerce de détail, la Ville de Montréal voit en cette mesure un moyen de réduire la pollution environnementale et visuelle sur son territoire et y voit un moyen de diminuer la quantité de matières résiduelles acheminées vers les sites d'enfouissement. Nous présumons que la cible ultime visée ainsi par la Ville est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En soi, cet objectif est louable. C'est un objectif que nous supportons comme industrie et également comme citoyens de cette ville. Le contenu de ce mémoire est une initiative de l'ACIP à laquelle ont participé FEPAC, plusieurs membres de l'industrie des sacs et du recyclage et des consultants-experts des questions environnementales.

Notre industrie croit à la hiérarchie des 3RVEE (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination). Depuis des années, elle travaille de concert avec les autorités gouvernementales de tous les niveaux pour améliorer la performance à cet égard. L'ACIP a travaillé en collaboration avec le gouvernement du Québec et la ministre de l'Environnement de l'époque, madame Line Beauchamp, à l'élaboration du code volontaire de réduction des sacs en 2008 avec le résultat qu'en moins de deux ans on a vu l'utilisation de sacs diminuer de 52 %.

Comme industrie consciente de ses responsabilités, voici quelques initiatives qui mettent en évidence l'engagement de l'industrie des plastiques envers l'environnement :

- un partenaire de la Ville pour la collecte et le recyclage du polystyrène (accord de 5 ans d'avril 2014 entre Montréal, l'ACIP et Polyform)
- Projet pilote instauré en 2014 pour la récupération des films et sacs de plastique au niveau du secteur Ici (ACIP)
- Lancement d'un site internet pan canadien à l'automne 2015 (ACIP)
- Mise en place des mesures pour que les bouteilles de plastiques soient acheminées vers les recycleurs à travers le Canada (ACIP).

Et plus récemment, le programme ECORESPONSABILITÉ offert par FEPAC.

BUT DE NOTRE MÉMOIRE

Notre mémoire est notre réponse à l'invitation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à participer à la consultation publique qui porte sur les enjeux et les impacts liés au bannissement des sacs d'emplettes à usage unique.

Au premier abord l'interdiction des sacs de plastique des commerces de détail apparaît comme la panacée pour atteindre les buts qu'on s'était fixés. Est-ce bien le cas ou est-ce que le cheminement vers les objectifs est plus complexe ?

Avant d'arriver à quelque conclusion que ce soit à propos de cette mesure que la Ville a en vue, certaines questions méritent d'être posées.

- De quelle façon le bannissement de ces sacs de plastique améliorera-t-il la qualité de vie nos concitoyens ?
- Les sacs sont-ils vraiment une source de pollution ?
- Quelle est la portion des sacs de plastique dans le flux des matières résiduelles à Montréal ?
- Quelles alternatives seraient plus aptes à nous permettre d'atteindre nos buts ?
- Quel serait l'impact économique pour les familles ?
- Quel serait l'impact économique pour les travailleurs ?
- Quel serait l'impact économique pour les commerces ?
- Quel serait l'impact économique pour l'industrie ?
- Est-ce que la disparition de ce genre de sacs de plastique aurait un impact social positif ou négatif sur la population ?

Ainsi, examinons chacune de ces questions selon les faits connus, ceux-ci étant basés sur les statistiques existantes, le comportement des gens, les vues des professionnels de la gestion des matières résiduelles et l'expérience d'ici et d'ailleurs.

LES FAITS

1- De quelle façon le bannissement des sacs de plastique améliorera-t-il la qualité de vie de nos concitoyens ?

Les québécois en général et les montréalais en particulier sont très sensibles à l'importance de protéger leur environnement. Ils font preuve de leadership, réagissant de façon positive aux mesures mises en place pour réduire les flux des matières résiduelles. Preuve à l'appui est le programme volontaire de réduire des sacs de plastique au niveau du commerce de détail instauré par le gouvernement du Québec en 2008. L'objectif était alors de diminuer les quantités de sacs de 50 % en quatre ans. Selon RECYC-QUÉBEC et le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, cet objectif fut dépassé en 2010 soit deux ans avant l'échéance. La réduction fut de 52 %, ce qui est indéniablement un succès.

Ce résultat peut être attribué à différent facteurs; principalement la conscience écologique de la population qui a fait l'acquisition de sacs réutilisables (au cours de cette période plus de 13,7 millions de sacs vendus au Québec à plus de \$1 dollar pièce), l'éducation du public par les commerces, les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, la décision de certains commerces de charger un montant forfaitaire pour chaque sac utilisé et l'habitude prise par les marchands de demander si un sac est nécessaire.

Depuis ce temps le nombre de sacs d'emplettes en plastique dits à usage unique a plus ou moins été stable au Québec. La raison en est bien simple ; les gens les trouvent utiles en les réutilisant surtout pour leur lunch, les déchets de cuisine et ramasser les besoins des animaux de compagnie. Selon un

récent sondage CROP commandé par l'ACIP (*SACS DE PLASTIQUE ET SACS RÉUTILISABLES – ATTITUDES ET HABITUDES DES CONSOMMATEURS MONTRÉLAIS – MAI 2015*), 87 % des montréalais réutilisent les sacs de plastique une fois ou plus. Ces utilisations requièrent des sacs imperméables, légers et résistants. Par exemple, ce qu'offrent les sacs d'épicerie. Sans leur disponibilité, la qualité de vie des résidents serait grandement affectée à cause des odeurs désagréables dans les maisons, la plus grande présence d'insectes et rongeurs ainsi que beaucoup plus de matières fécales d'animaux sur les trottoirs et dans les parcs.

Pour la plupart des gens de nos jours, la disponibilité de sacs est essentielle. Leur absence forcerait les consommateurs à en acheter. Ceci représente une dépense additionnelle et aurait un impact négatif sur l'environnement. Pourquoi ? Car les sacs qu'on achète pour les ordures ménagères sont 74 % plus lourds donc, nous verrions une augmentation équivalente du tonnage de matières résiduelles acheminées vers les sites d'enfouissement.

Voici quelques statistiques qui supportent cet argumentaire. D'après le sondage CROP ci-haut mentionné, 51 % des familles montréalaises achèteraient des sacs à ordures ménagères si les sacs d'emplettes étaient bannis. 87 % des personnes sondées affirment réutiliser les sacs d'emplettes en plastique une fois ou plus, soit pour les ordures ménagères (78 %), soit pour les lunchs (32 %), soit pour ramasser les besoins de leur animal de compagnie (15 %) soit pour d'autres utilisation (5 %). Donc, à part les sacs pour les ordures ménagères, ils devront s'acheter d'autres sortes de sacs.

FAIT IMPORTANT À NOTER : Seulement 5 % des gens mettent les sacs d'emplettes en plastique au rebut (toujours selon le même sondage). Donc 95 % des gens les réutilisent (87 %) ou les recyclent (29 %). Lorsqu'on aura convaincu ceux qui les jettent de les réutiliser et de les mettre au recyclage, il n'y aura pratiquement plus de sacs d'emplettes en plastique qui seront acheminés vers les centres d'enfouissement.

2-Les sacs d'emplettes en plastique sont-ils vraiment une source de pollution ?

En premier lieu, débusquons un mythe ; plusieurs personnes croient que les sacs d'emplettes en plastique sont produits à partir du pétrole. Ils ne le sont pas. La matière première de fabrication provient du gaz naturel, source d'énergie propre. En fait, ils aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre car la matière en question est produite à partir de l'éthane. Dans le passé ce gaz naturel à l'état solide n'avait pas vraiment d'utilité, c'était un rejet du procédé de raffinage du gaz naturel. Ainsi, les sacs ne polluent pas à la fabrication de la matière première. Celle-ci ne pollue pas lorsque confectionnée en pellicules et en sac et finalement les sacs ne polluent pas lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable et sont recyclés.

3-Quelle est la portion des sacs de plastique dans le flux des matières résiduelles à Montréal ?

Nous mentionnions plus tôt que seulement 5 % des sacs n'étaient pas recyclés ou réutilisés. Selon nos calculs cela représente moins 0,27 % des matières résiduelles dont on fait la collecte à Montréal, donc, une quantité marginale.

Nous n'avons pas de chiffre exact à propos des quantités de déchets sauvages (litter) pour Montréal. Cependant si on se fie au sondage scientifique effectué par la firme ENVIRONMENTAL RESOURCES PLANNING, LLC, dans 10 villes, états et provinces d'Amérique du Nord, à vingt différentes périodes entre 1994 et 2012, le pourcentage que représentent les sacs serait entre 0,1 et 0,7 %. La firme NOVOLEX de son côté estime la quantité de ce type de déchets à 0,7 %. Nous avons alors toutes les raisons de croire que pour Montréal ce serait sans doute moins de 1 %.

4--Quelles alternatives seraient plus aptes à nous permettre d'atteindre nos buts ?

Dans un contexte de DÉVELOPPEMENT DURABLE basé sur une bonne analyse du cycle de vie, quel que soit la méthode pour transporter les objets ou denrées, le sac de plastique ressort comme la plus « verte » des façons. Ceci même si on ne l'emploie qu'une fois, alors que, si on se fie au sondage CROP de mai 2015, 87 % des montréalais réutilisent les sacs.

Sommairement, examinons les alternatives qui s'offrent aux consommateurs en prenant en considération le cycle de vie de chacune d'entre elles.

Le sac de papier :

Le remplacement du sac de plastique par un sac de papier aurait un impact négatif sur les quantités de matière résiduelles générées à Montréal. Elles seraient jusqu'à 7 fois plus importantes que celles que produisent les sacs de plastiques, soit environ 15 958 tonnes. Un sac de papier pèse environ 56 gr. alors que celui fait de plastique autour de 7,2 gr. Difficile de ne pas considérer l'impact que le transport de ces 16 000 tonnes implique. Vous pouvez sans doute le deviner.

La différence de poids et de volume entre ces sacs a aussi d'autres conséquences environnementales indésirables. Le transport de 2 millions de sacs en papier requiert 7 camions alors qu'on a besoin d'un seul camion pour transporter la même quantité de sacs en plastique. Cela veut dire 7 fois plus de pétrole, 7 fois plus de gaz à effet de serre et tous les autres impacts secondaires qui y sont reliés.

Ces derniers facteurs n'ont pas été considérés dans l'ANALYSE DU CYCLE DE VIE, CARREFOUR 2004 ECOBILAN PwC qui indique que la fabrication du sac en papier versus celui en plastique :

- consomme 10% plus d'énergie non renouvelable ;
- consomme 4 fois plus d'eau ;
- émet 3.3 fois plus de gaz à effet de serre ;
- émet 1.9 fois plus de gaz acide ;
- cause 14 fois plus d'Eutrophication (processus qui consiste à introduire dans l'eau un excès de nutriment tels le phosphore et l'azote qui stimulent la croissance de plantes et d'algues nuisibles).

Bien qu'il soit biodégradable et recyclable, le sac de papier est difficilement réutilisable car il se déchire facilement et il n'est pas imperméable.

Les sacs réutilisables :

L'avènement des sacs réutilisables a été l'un des facteurs qui ont permis la réduction du nombre de sacs de plastique de plus de 52 % au Québec.

À notre connaissance, les sacs réutilisables qu'on vend chez les commerçants proviennent de Chine. Donc, ils doivent voyager de longue distance pour rejoindre le consommateur québécois avec tous les désavantages environnementaux que cela implique. De plus, la provenance des matières premières, les encres utilisées sont incertaines (certaines encres contiennent des métaux lourds) et les conditions de travail des ouvriers sont inconnues.

Le sac réutilisable a une seule vocation ; le transport des denrées entre le magasin et la maison. L'absence de sac d'eplettes en plastique conventionnel, par exemple le sac d'épicerie, forcera le consommateur à déboursier de l'argent pour faire l'achat de d'autres sacs tels que des sacs à déchets de cuisine. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce type de sac peut être jusqu'à 74 % plus lourd avec toutes les conséquences néfastes qui découleront de leur utilisation.

Les sacs réutilisables sont surtout faits de tissu, soit canevas ou coton, ou de polypropylène non-tissé. Ces derniers sont les sacs vendus par nos marchands. Ce sont ceux qu'on retrouve le plus communément chez nous.

Une étude sérieuse de l'UK GOVERNMENT ENVIRONMENT AGENCY 2011 LIFE CYCLE ASSESSMENT a démontré que les sacs en tissu, en particulier en coton, doivent être réutilisés 131 fois pour avoir une performance environnementale désirable équivalente à celle des sacs d'eplettes conventionnels en plastique. Les sacs réutilisables en polypropylène non-tissé, quant à eux, doivent être réutilisés 14 fois.

Il faut souligner aussi que ce genre de sacs peut devenir un risque pour la santé si on ne les lave pas régulièrement. Santé Canada a émis plusieurs avertissements à propos de leur bonne utilisation pour transporter les denrées alimentaires. L'inquiétude provient du fait que les bactéries et les coliformes peuvent proliférer sur la paroi d'un sac et contaminer les aliments qu'on y transporte.

Malgré ce que certains prétendent, les sacs réutilisables ne sont pas recyclables en Amérique du Nord. Les différentes matières dont ils sont constitués doivent être séparées. Ceci est long, complexe et dispendieux. De plus, les infrastructures et les équipements pour ce faire ne sont pas disponibles dans notre hémisphère. Les sacs réutilisables ne peuvent pas être utilisés perpétuellement. En fin de vie utile qu'arrivera-t-il ? Poser la question, c'est y répondre; ils se retrouveront aux ordures avec tous les problèmes qu'ils peuvent générer.

D'un autre côté, c'est fort bien connu que le sac d'epettes en plastique conventionnel non réutilisé est facilement recyclable sur le territoire québécois et a une bonne valeur s'il est manutentionné adéquatement et s'il est relativement propre.

Nous vous soumettons que les sacs d'epette en plastique ne sont pas une source de pollution. Nonobstant leurs avantages, nous croyons que, pour le bien de notre environnement, les sacs d'epette en plastique et les sacs réutilisables doivent coexister car les uns et les autres contribuent à leur façon au maintien d'un environnement sain.

5-Quel serait l'impact économique pour les familles ?

Suite au bannissement du sac d'emptette en plastique, les familles perdraient la commodité économique de les utiliser pour des applications secondaires ou même tertiaires. Leur absence forcerait les familles à acquérir des sacs qui s'avéreront plus onéreux. Le sac d'emptette coûte aux commerçants de 0,01 \$ à 0,02 \$ chacun, alors que le sac pour déchets de cuisine, 74 % plus lourd, se vend entre 0,15 \$ et 0,20\$ chacun. Même si un marchand charge 0,05\$ pour remettre un sac d'emptettes en plastique, ceux-ci sont évidemment plus économiques. Alors s'ils disparaissent, les familles verront leurs dépenses augmenter.

De plus, ce n'est pas tout le monde qui se promène avec des quantités de sacs réutilisables. Soit ils sont oubliés, soit ils ne sont pas apportés en nombre suffisant pour transporter toutes les denrées dont on a besoin, soit que c'est pour un achat par impulsion en passant devant un magasin. Que ce soit pour n'importe quelle autre raison, nous croyons que les gens ne seraient pas très heureux d'avoir à dépenser plus d'un dollar, une fois de plus, pour un autre sac réutilisable parce qu'il n'y a pas d'alternatives alors qu'on en possède déjà des dizaines à la maison. Ceci est particulièrement vrai dans un environnement où l'on encourage la population à se servir des transports publics. Ce n'est pas toujours commode de se promener avec un paquet de sacs.

6- Quel serait l'impact économique pour les travailleurs ?

L'impact pour les individus serait semblable à celui sur les familles.

Cependant, il ne faut pas ignorer l'impact sur l'emploi. Ceci affecte économiquement les travailleurs individuellement si le produit que l'on bannit est fabriqué dans la région. Nous traiterons cette question lorsque nous nous adresserons sur l'impact pour l'industrie.

7- Quel serait l'impact économique pour les commerces ?

Montréal est une ville où il y a de nombreux petits commerces de quartier. Nous faisons référence ici aux dépanneurs, aux magasins à 1 \$, aux boutiques, aux petites quincailleries, aux pharmacies, aux restaurants du coin, etc.

La survie de ces commerces dépend de la clientèle des gens du quartier qui représente un très haut pourcentage de leur chiffre d'affaire. La moindre diminution de ce chiffre d'affaire peut les mettre en péril financièrement. La perte de clientèle s'explique d'au moins deux façons; les gens qui n'ont pas leurs sacs réutilisables avec eux cesseront leurs achats non planifiés si le marchand n'a pas de sacs à leur offrir pour transporter leurs achats, et les commerces situés dans des endroits limitrophes aux municipalités qui n'ont pas de règlement anti-sacs verront leur clientèle se rendre chez leur voisin.

Une étude récente du NATIONAL CENTRE FOR POLICY aux États-Unis prouve que ce phénomène est véritable; en juillet 2011, le L.A. COUNTY bannissait les sacs. L'étude en question a découvert que les consommateurs de cette région ont commencé à se déplacer vers d'autres régions pour magasiner afin d'éviter ce règlement. L'étude a trouvé qu'en moyenne, les commerces autour de L.A. COUNTY ont vu leurs ventes augmenter de 3,2 % alors qu'elles diminuaient de 3,3 % dans le L.A. COUNTY. Dernièrement, la ville d'Huntingdon Beach, située dans cette région, a renversé ce règlement pour cette

raison. C'est d'ailleurs pour cette même raison que la municipalité de Sioux Lookout en Ontario a renversé le sien après un an en 2011.

8- Quel serait l'impact économique pour l'industrie ?

Nous pouvons nommer 20 entreprises qui ont leur siège social au Québec et qui fabriquent des sacs d'empillette en plastique. Elles sont toutes des PME.

Certaines d'entre elles fabriquent les sacs et la pellicule de base dont on se sert pour les fabriquer; les autres achètent la pellicule des premiers pour fabriquer leurs sacs. Le nombre de personnes qui travaillent à la fabrication de la pellicule, l'impression de cette pellicule et la confection de sacs sur l'île de Montréal dépasse 2 500. Le nombre serait d'environ 4 000 travailleurs au Québec. Le salaire moyen avec bénéfices marginaux se situe entre 22 \$ et 27 \$ l'heure. Ceci représente une masse salariale annuelle entre 196 000 000 \$ et 245 000 000 \$ dont à peu près 50% se retrouvent sur l'île. La fabrication de sacs comme telle est responsable de 15 à 20 % de ces totaux. De plus, les emplois indirects ne sont pas à négliger pour la région, car ce secteur est un important utilisateur de plaques d'imprimerie, d'encres, de solvants, de boîtes de cartons et de camions pour ne nommer que ces fournitures.

À la lumière de ces informations, vous constaterez que le bannissement des sacs d'empillette en plastique aurait un impact économique négatif sérieux et non négligeable non seulement pour les ménages, les citoyens, les commerçants et les PME manufacturières, mais aussi pour la ville.

9- Est-ce que la disparition de ce genre de sacs de plastique aurait un impact social positif ou négatif sur la population ?

Cet aspect est beaucoup plus subjectif. Nous mentionnions plus tôt que les Montréalais sont une des sociétés les plus sensibles au respect de l'environnement. Certes, certaines personnes et/ou groupes se réjouiraient initialement d'une mesure qui interdirait les sacs d'empillette en plastique, alors que d'autres verraient immédiatement que les inconvénients dépasseraient les bénéfices. Que ce soit du point de vue environnemental, économique, de commodité ou simplement pour la liberté de choix, on s'apercevrait à plus ou moins long terme que de bannir les sacs d'empilettes en plastique devient très désavantageux.

Nous avons souligné précédemment le cas des villes de Huntingdon en Californie et Sioux Lookout en Ontario qui ont renversé leur règlement anti-sac. Il y a plusieurs autres cas semblables dans le monde. Il faudrait une étude exhaustive pour identifier tous et chacun d'entre eux. Citons simplement quelques exemples.

En 2006, Taiwan annulait une loi de 2001 qui bannissait le sac de plastique dans le domaine de l'alimentation. Ce bannissement a eu la conséquence imprévue de générer une « montagne d'ordures » parce que le sac de plastique fut remplacé par le sac de papier. Une autre conséquence inattendue a fait surface ; les Taiwanais ont observé d'importants pics de gaz à effets de serre. Ceux-ci furent causés par

le nombre accru de camions de déchets sur les routes, soit environ 7 fois plus qu'avant l'entrée en force de la loi. Finalement un sondage public a démontré que la population était très insatisfaite par cette loi. Donc le gouvernement a décidé en 2006 d'annuler cette loi et de se tourner vers le recyclage.

En 2002, l'Irlande introduisait une importante taxe sur les sacs de plastiques dans les commerces qui fut par la suite augmentée deux fois. Le but de cette taxe était de décourager l'utilisation de ces sacs dans les commerces. Les Irlandais ont alors constaté une diminution de sacs remis à la caisse de 94 %. Cependant, la conséquence néfaste a été une augmentation des ventes de sacs en plastique pour les déchets de cuisine de 77 % et une forte augmentation de celles de sacs de papier, soit 423 %. Depuis, ce pays tente activement d'instaurer des infrastructures de recyclage et doit exporter une partie de ses ordures pour être traitées.

Il y a d'autres exemples semblables, mais restons en-là. Soulignons simplement que l'interdiction des sacs peut apparaître à première vue comme la réponse facile et écologique pour régler certains problèmes de perception environnementale et peut sembler fonctionner à court terme ou pour de petites municipalités isolées. Cependant pour les territoires plus peuplés ou les endroits voisins de tels territoires, des effets secondaires pervers surtout économiques et environnementaux font rapidement surface.

Tout compte fait, nous vous soumettons respectueusement que dans un contexte de développement durable, le projet de bannir les sacs d'emplètes ne permettra à la Ville de Montréal d'atteindre, à long terme, tous les objectifs qu'elle souhaite. Nous croyons que les informations que nous vous avons transmises sont suffisantes pour vous convaincre que ce projet sera une source de désenchantement pour vos concitoyens, une source de coûts additionnels directs et indirects pour la Ville et les arrondissements, pour les commerces et l'industrie sur son territoire, ainsi que des effets environnementaux néfastes.

Nous maintenons toujours notre support de la hiérarchie des 3RVEE. Ainsi, en plus de porter à votre attention les écueils, nous croyons que notre devoir est aussi de vous suggérer plusieurs recommandations qui, en soi, représentent des pistes de solutions.

- Recommandations – Pistes de Solutions -

La Ville de Montréal veut être comptée parmi les villes mondiales qui ont le plus de leadership en vue du DÉVELOPPEMENT DURABLE. Déjà elle a pris ou projette de prendre des mesures qui pointent dans cette direction. On pense à BIXI, à l'implantation de la collecte sélective, au réseau de voitures électriques qu'on envisage, au contrôle des émissions atmosphériques issues des feux de bois et aux encouragements pour les individus de se servir des transports publics pour leurs déplacements pour ne nommer que ces mesures.

Pour ce qui est de la question spécifique et étroite des sacs à emplette dits à usage unique, nous suggérons à la Ville de faire appel à la prudence quant à un bannissement des sacs de plastique qui pourrait entraîner des impacts environnementaux, économiques et sociaux indésirables.

L'ACIP a regroupé plusieurs acteurs importants dont plusieurs membres de l'industrie des sacs, du recyclage, des consultant-expert des questions environnementales et FEPAC pour élaborer les recommandations et les pistes de solutions que vous trouverez ci-dessous. Nous vous les soumettons

respectueusement pour votre considération. Plusieurs contiennent en elles des pistes de solutions ainsi que certaines mesures qui pourraient être adoptées.

1^{ière} Recommandation : prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer le système présentement en place

L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION SONT UN FACTEUR CLÉE.

Nous proposons donc la formation d'un partenariat Ville de Montréal, RECYC-QUÉBEC, ÉEQ, Industrie de Fabrication de Sacs, commerçants et centres de tri/recycleur pour établir un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) relatif à la bonne gestion environnementale des sacs à emplettes.

Quelques messages suggérés :

- Promotion des sacs recyclables et qui utilise de la matière recyclée
- Comment *réutiliser* les sacs de plastique dits à usage unique
- Informer le public des produits qui sont fabriqués au complet ou en partie à partir de matières recyclées. Faire la promotion de ces produits si fabriqués au Québec et les ajouter dans les devis de la Ville si approprié
- Renforcer le message visant les sacs d'emplètes en plastique sur les bonnes pratiques de la collecte sélective pour éviter qu'ils soient mis aux rebuts.

Cibles : Les citoyens et le public en général, les écoliers...

2^{ème} recommandation : installations de plus nombreux réceptacles AVEC COUVERCLE pour matières recyclables dans les endroits publics afin de faciliter davantage le recyclage et minimiser les déchets sauvages.

- Pour en couvrir le coût, ils pourraient être commandités
- Ces réceptacles devraient se retrouver dans tous les endroits publics (parcs, places, artères...) et lors d'évènements publics (spectacles, festivals, foires...). Les permis émis par la Ville devraient inclure l'obligation d'installer de tels réceptacles et d'acheminer les matières ramassées vers les endroits appropriés.
- Il serait opportun de compléter un audit qui indiquerait la place qu'occupent les sacs de plastique parmi les déchets sauvages et leur provenance.

3^{ème} recommandation : stimuler et encourager la modernisation des centres de tri

- La technologie des centres de tri au Québec est désuète et dépassée.
- La technologie qui a été développée au cours des dernières années en Europe permet de séparer les matières de façon efficace, économique et rapide. Pour valoriser ces matières recyclables et fournir une matière de qualité aux recycleurs,

mettre en place un programme de support à la modernisation (programme de subvention provinciale et/ou fédérale) pour rendre les centres de tri plus performants et encourager les recycleurs innovants.

4^{ième} recommandation : avec l'aide du BNQ, l'industrie devra développer des normes de fabrication et un programme de certification des sacs réutilisables

- La fabrication et l'utilisation des sacs réutilisables peuvent se réaliser selon la hiérarchie des 3RVE, ce qui n'est malheureusement pas le cas du contexte actuel. Afin que le sac réutilisable constitue un choix environnemental, nous croyons important d'implanter les **exigences** suivantes, pour la vente en magasin :
- Normes de qualité du produit permettant un nombre minimal d'utilisation (défini par l'ACV local)
- Normes de production (respect des exigences environnementales, par exemple exiger la certification ISO 14001....)
- Fabrication domestique
- Sac recyclable
- Sac lavable

5^{ième} recommandation : commander une Analyse de Cycle de Vie (ACV) basées sur le contexte montréalais

- -Pour prendre une décision éclairée, le gouvernement municipal devrait avoir comme outil une ACV qui comparerait les différents moyens que les gens utilisent pour transporter les effets et les produits qu'ils acquièrent en magasin.
- En ce moment les seules ACV que l'on possède sont celles de villes dans d'autre pays. Ces analyses ne peuvent pas être transposées dans le contexte montréalais, en particulier en ce qui concerne la fin de vie des produits qui dépendent des filières locales de traitement et de recyclage, et des conditions locales de production des sacs de plastiques.
- -Une telle étude devra être complétée par un organisme spécialisé dans le domaine et supervisé par un comité indépendant de personnes familières avec les sujets de l'analyse. Ce comité devrait comprendre :
 - Représentants de l'industrie plastique (ACIP)
 - Représentants de l'industrie des sacs de papier
 - Représentants du commerce de détail
 - Représentants du recyclage
 - Représentants familiers avec les analyses de cycle de vie

6^{ième} recommandation : investiguer plus en profondeur les l'impact des bannissements ailleurs dans le monde, dont ceux où on a renversé la décision de bannir les sacs de plastique plusieurs mois ou années après l'implantation de leur bannissement afin d'en connaître les raisons (ex. Taiwan, Huntingdon Californie)

MONTRÉAL À LA CROISÉE DES CHEMINS

La Ville se retrouve devant trois choix en ce qui a trait au chemin qu'elle prendra pour un avenir durable. 1. La route vers le passé — une interdiction 2. Poursuivre sur le chemin actuel qui représente déjà un succès sur le plan environnemental et l'améliorer ou 3. Prendre une nouvelle direction vers le futur comme un leader d'opinion mondial et devenir un centre d'excellence sur la durabilité et l'exploitation judicieuse des ressources.

Le développement durable n'est pas une destination, mais un voyage — un procédé en développement continu. Et d'innovation.

Nous croyons que la Ville de Montréal se tient à la croisée des chemins dans sa mission d'être un chef de file mondial dans le développement durable et la gestion durable des sacs. La Ville de Montréal peut devenir un leader d'opinion sur la durabilité et l'exploitation judicieuse des ressources. La Ville peut devenir un centre d'excellence pour la recherche de pointe et l'innovation, le recyclage d'avant-garde et la fabrication écologique.

CONCLUSIONS

À la lumière des impacts environnementaux, économiques et sociaux néfastes engendrés par le bannissement des sacs de plastique tels que nous vous l'avons démontré plus tôt dans ce document ; pourvu que tous les partenaires mettent en place les ressources et déploient les énergies nécessaires pour que nos recommandations deviennent des SOLUTIONS ; nous sommes convaincus que les problèmes que la Ville de Montréal perçoit comme étant des problèmes reliés à l'utilisation des sacs d'emplettes de plastique s'estomperont.

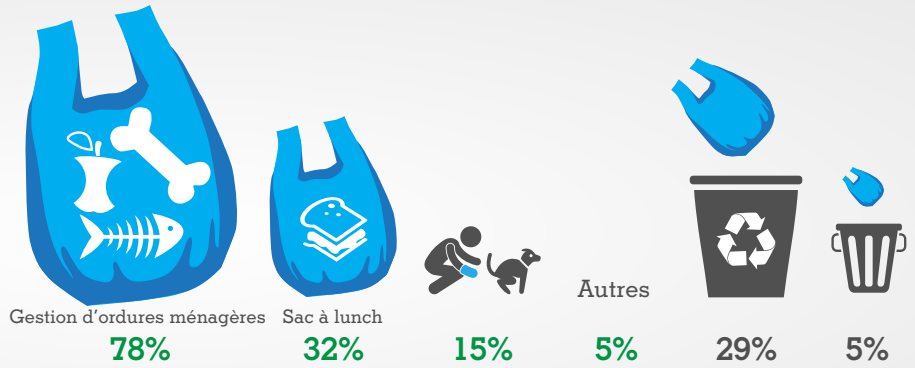
Nous suggérons fortement aux élus de la Ville de Montréal de considérer en profondeur toutes les facettes de la décision qu'ils ont à prendre à cet égard ; il faut que leur décision soit prise dans un contexte de DÉVELOPPEMENT DURABLE basé sur les 3RVEE et le CYCLE DE VIE des produits. **Ainsi, ils lègueront aux futurs citoyens de la Ville de Montréal l'héritage d'avoir fait de...**

MONTRÉAL : LE CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉTUDE les Montréalais et les sacs d'emplètes de plastique

Mis à part pour le premier usage, de quelle(s) autre(s) manière(s) utilisez-vous les sacs de plastique ?

Puisque les mentions sont multiples, le total excède 100%



87% des montréalais réutilisent d'une manière ou d'une autre les sacs de plastique.

Si la Ville de Montréal interdisait aux commerces de détail de remettre des sacs de plastique aux consommateurs...



... des Montréalais envisagent d'acheter des sacs à ordure de plastique plus résistants pour gérer leurs déchets ménagers.

Quelle serait la meilleure solution pour réduire le nombre de sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Montréal ?



55%
Sensibilisation à recycler / à donner une deuxième vie aux sacs



22%
Charger un frais supplémentaire aux consommateurs



19%
Interdire la distribution

?

4%
Je ne sais pas

Dans quelle mesure est-il important pour vous de continuer à avoir l'option de réduire, réutiliser et recycler les sacs de plastiques d'épicerie plutôt que de complètement les interdire?

TRÈS ASSEZ

IMPORTANT

71%

PEU PAS

IMPORTANT

26%

?

JE NE SAIS PAS

3%

La firme de sondage CROP a été mandatée par l'Association canadienne de l'industrie du plastique (ACIP) pour mener une étude auprès de résidents de la Ville de Montréal à l'égard de leurs habitudes de consommation et d'utilisation des sacs de plastique.

POPULATION À L'ÉTUDE

Un total de 400 résidents de la Ville de Montréal âgés de 18 ans et plus ont été contactés.

COLLECTE DES DONNÉES

Période de collecte : 8 au 13 mai 2015
Mode de collecte : Sondage web

PONDÉRATION

Les données du sondage ont été pondérées afin de refléter la distribution de la population à l'étude selon l'âge, le sexe et la langue maternelle des répondants.